

L'an deux mil quinze, le vingt-cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bernard PEZET, Maire

**PRESENTS :** MM PEZET Bernard – VUYLSTEKE Patrice - OLLEVIER Patrice - LABOIS Alain - FILACHET René - LACOUME Didier – Mmes PANCIEKIEWICZ Annick – VASSET Annie - BARDOT Françoise – JULIEN Francine – DEMILLY Nadine – SERVAIS Sandrine –VERGNEAU Céline – GALET Claudine - – DAVID Agnès

**Avait donné pouvoir :** Monsieur MARQUETTE Jacques à Madame GALET Claudine, Monsieur XAVIER Jean-Luc à Monsieur PEZET Bernard.

**Excusés :** Monsieur VOILQUE Alain, Madame MARCHIONNI Fabienne

**Secrétaire de séance :** Mr LACOUME Didier.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 00.

## **1 – Approbation du compte rendu de la réunion du 16 décembre 2014**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la réunion du 16 décembre 2014.

### **2015-66 – TERRAIN ARKEMA**

Par délibération en date du 20 mai 2014, le conseil municipal affirmait sa volonté d'acquérir les parcelles cadastrées ZC 10, 13 et 35 sur la commune de SINCENY.

Par courrier en date du 23 octobre 2014, la commune de SINCENY a fait acte de candidature auprès de la SAFER pour l'achat des parcelles cadastrées ZC 10, 13 et 35, lieu-dit « le pont saint-lazare ».

Par courrier en date du 17 février 2015, la SAFER informe la commune de SINCENY qu'elle a décidé de lui attribuer le lot cité en référence.

La rétrocession devant avoir lieu avant le 15 avril 2015, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire de SINCENY à signer tous les documents et actes nécessaires à l'acquisition de ce bien.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à l'acquisition des parcelles ZC 10, 13 et 35 située lieu-dit « le pont saint-lazare » à SINCENY.

### **2015-67 – AIDE PARLEMENTAIRE POUR TRAVAUX –D.E.C.I**

Considérant qu'il y a lieu d'installer cinq poteaux incendie afin de permettre une meilleure efficacité de la commune de SINCENY dans sa Défense Extérieure Contre l'Incendie, conformément aux recommandations du service Prévision du CSP CHAUNY et aux dispositions du Décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Considérant le coût de ces aménagements, la commune de SINCENY sollicite une aide parlementaire auprès du Sénateur Antoine LEFEVRE au titre des crédits répartis par la commission des finances du Sénat.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'autoriser la demande d'aide parlementaire
- Décide que le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal

## 2015-72 – COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion de Madame la Trésorière Principale de CHAUNY faisant apparaître un résultat net de clôture de 202 293, 14 € qui s'établit comme suit :

	Résultat CA 2013	Virement à La SI	Résultat de l'exercice 2014	Résultat global à la clôture de l'exercice 2014	Restes à Réaliser 2014	Résultats réels y compris restes à réaliser
Investissement	-136 813,28		72 184,88	64 628,40	13 861,20 dep 2 564,00 rec	-75 925,60
Fonctionnement	342 607,82	128 638,28	130 108,26			344 077,80

## 2015-73 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

SOUS LA Présidence de Monsieur Bernard PEZET, Maire, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2014 qui s'établit comme suit :

	Résultat CA 2013	Virement à La SI	Résultat de l'exercice 2014	Résultat global à la clôture de l'exercice 2014	Restes à Réaliser 2014	Résultats réels y compris restes à réaliser
Investissement	-136 813,28		72 184,88	64 628,40	13 861,20 dep 2 564,00 rec	-75 925,60
Fonctionnement	342 607,82	128 638,28	130 108,26			344 077,80
			202 293,14			

Hors de la présence de Monsieur Bernard PEZET, Maire, et sous la Présidence du doyen d'âge Madame GALET Claudine, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif du budget communal 2014, faisant apparaître un résultat net de clôture de 202 293, 14 €, Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Madame GALET, doyenne, a présidé l'assemblée.

## 2015-68 – AIDE PARLEMENTAIRE POUR TRAVAUX – Eradication de 80 ballons fluorescents

Vu la délibération 2014-58 du Conseil Municipal en date du 14 novembre 2014 autorisant les travaux d'éradication de 80 ballons fluorescents rues Moulin, République, Cités trou bleu, fortes terres, kirgener, godard, glacierie et chemin de soude.

Considérant le coût de ces travaux pour la commune, la commune de SINCENY sollicite une aide parlementaire auprès du Sénateur Yves DAUDIGNY au titre des crédits répartis par la commission des finances du Sénat.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'autoriser la demande d'aide parlementaire
- Décide que le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal

## 2015-69 – D.E.T.R – DEMANDE DE SUBVENTION POUR PANNEAUX ROUTIERS

Considérant qu'il y a lieu de renouveler ou remplacer certains panneaux routiers de la commune

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter de la part de l'Etat, pour l'achat de panneaux de signalisation routiers, une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2015, de 30 à 55% du montant HT de l'acquisition.
- Que le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

## 2015-70 – TARIF DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR LE SALON DES LOISIRS CREATIFS

Par courrier en date du 30 novembre 2014, Madame DUME Valérie sollicite la commune de SINCENY pour la location de la salle polyvalente en vue d'y organiser un salon des loisirs créatifs les 23 et 24 mai 2015. Compte tenu du fait que l'entrée à ce salon sera gratuite et génère environ 1 000 visiteurs, Madame DUME demande si la commune de SINCENY peut proposer à titre exceptionnel un tarif de location adapté.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'appliquer un tarif exceptionnel de location de la salle polyvalente de 200, 00€ pour les 23 et 24 mai 2015 pour la tenue du salon des loisirs créatifs.

## 2015-71 – TARIFS ALSH AVRIL 2015

Il est proposé les tarifs suivant pour l'ALSH d'avril 2015 :

	Sincenois		Extérieurs	
	Tarif fort	Tarif CAF	Tarif fort	Tarif CAF
Journée avec repas	8,50€	3,70€	17,00€	7,40€
Journée sans repas	5,80€	2,90€	11,60€	5,80€
½ journée avec repas	5,60€	2,90€	11,20€	5,80€
½ journée sans repas	2,90€	1,30€	5,80€	2,60€

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'appliquer ces tarifs pour l'ALSH d'avril 2015.

## 2015-74 – AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014

Considérant les opérations régulières.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 136 813,28		72 184,88	13 861,20 dep 2 564,00 rec	- 11 297,20	- 75 925,60 €
FONCT	342 607,82	128 638,28	130 108,26			344 077,80 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat.

le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide à l'unanimité :

d'affecter ce résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014</b>	344 077,80 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	75 925,60 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement ( <b>ligne 002</b> )	268 152,20 €
Total affecté au c/ 1068 :	75 925,60 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014</b> Déficit à reporter (ligne 002)	- €
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT CULMULE AU 31/12/2014</b>	- 64 628,40 €
<b>001</b>	

## 2015-75 – S.A.I.P

Considérant les courriers du 27 juin 2014 et 12 janvier 2015 du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile de la Préfecture de l'Aisne relatif au système d'alerte et d'information des populations.  
Considérant que la commune dispose d'une sirène d'alerte à la population et que dans le cadre d'une réforme des moyens d'avertissement des populations, un système d'alerte et d'information des populations (SAIP) est mis en place par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises du Ministère de l'Intérieur.

Vu le courrier de Monsieur le Maire de SINCENY en date du 25 février 2015.

Considérant qu'il semble souhaitable d'acquérir à titre gracieux, les équipements actuellement implantés sur le territoire de la commune, sans raccordement au SAIP, et que la maintenance soit réalisée par la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'acquérir à titre gracieux les équipements actuellement implantés sur le territoire de la commune, sans raccordement au SAIP.
- Décide que la maintenance sera réalisée par la commune.

## 2015-76 – SORTIE DE L'ACTIF

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des biens ne sont plus en état de fonctionnement, obsolètes ou plus présents.

Il y a lieu de mettre à jour l'inventaire de l'état de l'actif de la commune par certificat administratif.

## 2015-77 – ASSURANCE DU PERSONNEL 2015

Considérant l'information faite par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne concernant la révision des dispositions du contrat d'assurance et l'avenant au contrat relatif aux risques statutaires du personnel.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du conseil d'administration du centre de gestion en date du 14 octobre 2014 autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant avec l'assureur AXA, associé au courtier Gras Savoye,

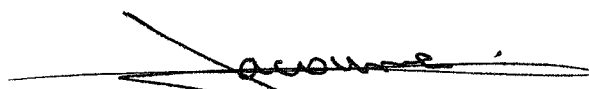
Vu la délibération du conseil municipal de SINCENY, en date du 07 décembre 2012, portant adhésion au contrat-groupe d'assurance des risques statutaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'accepter les modifications du contrat d'assurance statutaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 selon les modalités suivantes :
  - majoration de 15% du taux de prime choisi
  - application d'une franchise de 15% sur le remboursement des indemnités journalières pour les arrêts qui interviendront dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- Autorise le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires
- prévoit les crédits nécessaires au budget pour le paiement de la prime d'assurance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.

Le secrétaire de séance



Mr LACOUME Didier